



se-unsa.org Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

L'Unsa a salué le sursaut républicain dont ont fait preuve nos concitoyens pour faire barrage au Front national. En effet, notre union a appelé à utiliser le vote Macron pour faire gagner la république.

Il n'en demeure pas moins que l'élection du nouveau président suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. En effet, le message qu'a adressé l'Unsa au nouveau président est qu'il est essentiel sur des sujets aussi sensibles que le code du travail de privilégier le dialogue social et le travail parlementaire.

Gouverner par ordonnances est en complète contradiction avec cette méthode. Le vote qui sortira des élections législatives sera donc déterminant.

Ensuite, le sujet qui nous préoccupe plus particulièrement est celui des choix qui seront faits pour l'école de la république.

Au lendemain de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa lui a adressé une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une École durable capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté.

Pour les enseignants de l'Unsa, il faut :

- **Inscrire la politique éducative dans le long terme** en poursuivant les transformations déjà engagées pour une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.
- **Faire confiance aux équipes** sur le terrain en leur donnant les moyens de mettre en œuvre des projets pédagogiques au service de la réussite de tous leurs élèves, et en priorité des plus fragiles.
- **Intensifier les politiques de réduction des inégalités** au sein de notre École en soutenant les nouvelles dynamiques de l'éducation prioritaire, en renforçant les incitations à la mixité sociale et scolaire, en prenant en compte cet objectif dans l'évaluation des politiques menées nationalement comme localement.
- **Soutenir le Service public laïque d'éducation** en assurant partout une offre de formation de qualité, y compris dans les territoires ruraux et ultra-marins et réserver les fonds publics à l'École publique.
- **Soutenir un modèle d'école ouverte et solidaire** en favorisant la co-éducation et les partenariats avec les acteurs locaux et les associations complémentaires de l'École.
- **Développer une politique de formation ambitieuse des personnels**, en poursuivant une formation initiale professionnalisante et en assurant une formation continue tout au long de la vie dans le cadre du développement professionnel qui favorise les évolutions de carrière.
- **Mettre en œuvre une gestion humaine des personnels** en prenant en compte à la fois les aspirations professionnelles et personnelles, dans un dialogue social de qualité et de proximité.
- **Poursuivre la revalorisation des métiers de l'éducation** avec une évaluation plus juste qui reconnaît la professionnalité et l'engagement des personnels éducatifs, de nouvelles perspectives de carrière et une meilleure rémunération.

L'École n'en peut plus des discours caricaturaux, des oppositions stériles et des allers et retours idéologiques ; elle a besoin de stabilité.

Maintenant, intéressons nous aux objets de cette CAPD,

Tout d'abord, nous constatons une fois encore que le 80% de droit serait octroyé à tous les enseignants en ayant fait la demande. Nous en connaissons le coût et nous ne pouvons que saluer cette décision qui court depuis maintenant 4 ans.

D'autre part, les temps partiels hebdomadaires sur autorisation seraient également tous permis y compris pour des quotités plus compliquées à organiser.

Nous souhaiterions que le 80% puisse être élargi aux personnels en fin de carrière et à certains sur des critères médicaux et/ou sociaux ou investis dans des projets de formation.

Cependant, nous regrettons vivement que les temps partiels annualisés soient si compliqués à mettre en œuvre. Ce n'est pas le cas dans d'autres départements.

Ceci est lié sans aucun doute aux moyens humains en tension dans notre département, nous pensons qu'il faut assouplir cette politique, c'est possible en laissant entrer quelques personnels de plus dans notre beau département. Au-delà de la question des temps partiels annualisés, cela a réellement des conséquences sur les conditions d'exercice de nos collègues.

Abordons maintenant les demandes de congé de formation, 90 mois demandés pour 30 mois à octroyer, il y aura beaucoup de déçu même si nous avons pu nous entendre sur les critères.

Bien sur, comme chaque année, nous constatons que le volume octroyé n'est pas à la hauteur des attentes de nos collègues.

Aussi, un grand nombre de demandes concernent des sujets qui devraient relever de la formation continue (pédagogie alternative, approfondissement en langue, en arts-visuels...).

D'autre part, certaines demandes relèvent typiquement du CPF, remplaçant du DIF mais quid de sa mise en place dans les différents ministères et des moyens qui lui seront dévolus.

Le nouveau président a axé sa campagne sur, entre autres choses, la formation professionnelle.

Gageons qu'il saura s'engager pleinement dans cette dynamique en mettant les moyens nécessaires à la mise en place d'une réelle formation continue et des droits individuels à la formation.

Nous souhaiterions finir cette intervention par un sujet qui nous touche au plus au point.

Depuis quelques semaines déjà, nous accompagnons des collègues dont les CLM ont été refusés. Ces situations sont inédites pour nous et sont propres à quelques départements dont la Charente.

Le comité médical tranche sans tenir compte des avis des experts ou s'en rendre compte de la souffrance des collègues.

Ces collègues sont reconnus malades, doivent se soigner mais avec une épée de Damoclès au dessus de la tête. C'est intolérable.

Est-ce là encore une question de moyens ?

Le SE Unsa de la Charente continuera à défendre les enseignants, leur bien être au travail, le respect de leur vie personnelle et leur désir d'évolution individuelle tant professionnelle que personnelle.